

Monter et développer une filière haie-bois énergie territorialisée

Clés méthodologiques et d'animation



Monter et développer une filière haie-bois énergie territorialisée

Comment monter une filière haie-bois énergie sur un territoire ? Comment la consolider, la développer ? Avec quelles méthodes d'animation pour embarquer les producteurs de bois dans la filière et la gestion durable de leurs haies avec le Label Haie ? Comment augmenter les bouchés en mobilisant les consommateurs ? Comment lever les freins des consommateurs ? Quelles aides financières mobilisées ?

Ce guide vise à aider les distributeurs ou animateurs territoriaux à identifier les clés méthodologiques et les stratégies possibles pour la structuration ou la consolidation d'une filière haie-bois énergie. Elle est une boîte à outil pour porter le développement de cette voie de valorisation de la haie. Elle s'appuie sur des retours d'expériences d'animateurs de structures de distribution du bois issu de haies.

Sommaire

I. Chiffres clés : Le bois, une réponse aux enjeux climatiques et énergétiques.....4

- 1. Effet « substitution »5
- 2. Effet « séquestration ».....5
- 3. Le bois issu des haies, une ressource indispensable5
- 4. Le Label Haie, un outil pour la performance économique et écologique des exploitations agricoles6

II. L'organisation interne d'un distributeur de bois7

- 1. Le Label Haie, un outil de structuration économique d'une filière éthique, locale et durable en bois énergie8
- 2. Les modifications impliquées par le développement du Label Haie8
 - 2.1 Moyens humains8
 - 2.2 Moyens techniques8
 - 2.3 Moyens économiques et financiers8

III. La stratégie des distributeurs de bois labellisé auprès des gestionnaires.....10

- 1. Une structuration de l'approvisionnement1
- 2. Des méthodes d'animation pour engager les agriculteurs dans la filière bois-énergie labellisée11
 - 2.1 Cas 1 : Absence d'animation particulière11
 - 2.2 Cas 2 : Avec une animation développée.....11
 - 2.3 Cas 3 : Un accompagnement clé en main.....12
- 3. Méthode pour maintenir les agriculteurs dans la démarche12

IV. La stratégie des distributeurs de bois labellisé auprès des consommateurs.....13

- 1. Les différents consommateurs14
- 2. Des pistes à retenir pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée.....14
 - 2.1 Une vision d'avenir : intégrer une énergie locale, renouvelable et éthique14
 - 2.2 Une cohérence entre les politiques publiques et le Label Haie.....15
 - 2.3 Un lien étroit entre l'urbain et le rural15
 - 2.4 Un lien durable à construire avec le consommateur.....15
 - 2.5 Une économie et une sécurisation d'énergie.....16
- 3. Les freins rencontrés pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée.....17
 - 3.1 Le manque de budget17
 - 3.2 Les liens historiques avec d'autres fournisseurs.....17
 - 3.3 La traduction des politiques en faveur de la haie dans les marchés publics17
- 4. Les aides financières18



I.

Chiffres clés : le bois, une réponse aux enjeux climatiques et énergétiques

1. Effet « substitution »
2. Effet « séquestration »
3. Le bois issu des haies, une ressource indispensable
4. Le Label Haie, un outil pour la performance économique et écologique des exploitations agricoles

Selon l'**Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie** (Ade-me), l'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), avec **86 Mt CO₂eq** émis sur les 445 Mt CO₂eq d'émissions totales du territoire français, représentant donc **19,3% des émissions**. La réduction de ces émissions pour atteindre le cap de la **neutralité carbone en 2050** doit passer par :

- La **réduction des émissions non-énergétiques** du secteur agricole en développant les **pratiques agroécologiques** : objectif de -17% en 2030 et -38% en 2050 par rapport à 2017
- La **réduction des émissions énergétiques** : objectif de diviser par 2 la consommation d'énergie d'ici 2050
- Le **développement de la production d'énergie décarbonée** et de la bioéconomie pour fournir énergie et matériaux moins émetteurs jusqu'à une décarbonation complète de l'énergie consommée par le secteur agricole en 2050
- Stopper le déstockage actuel de carbone du secteur agricole et **augmenter les puits de carbone** avec notamment l'agroforesterie et le changement de pratiques.

La haie répond à ces quatre points. Elle permet à la fois un **effet « séquestration »**, en stockant du carbone dans les bocagers ou dans les produits bois, et un **effet « substitution »**, en participant au remplacement des énergies carbonées et matériaux à forte empreinte carbone par des produits biosourcés.

1. Effet « substitution »

Le GIEC estime que le secteur d'approvisionnement en énergie (électricité et chaleur) représente **12% des émissions anthropiques mondiales de Gaz à Effet de Serre** (GES). La réduction des émissions de ce secteur exige une **réduction drastique de l'utilisation des combustibles fossiles** et un **déploiement massif des sources d'énergie à faibles émissions**. Le bois énergie fait partie de ces sources d'énergie climatiquement neutre, dans la mesure où sa combustion relargue le carbone absorbé pendant la phase de croissance de l'arbre. Les émissions de CO₂ nettes produites par la combustion du bois sont divisées par 12 par rapport au fioul et par 6 par rapport au gaz selon l'ADEME.

La haie permet donc de fournir de la **biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO₂**. En 2010, le bois énergie issu de l'agroforesterie et des arbres hors-forêt représentait seulement **10 TWh PCs, soit 5,9% de la biomasse énergie et 1,9% de la fourniture d'énergie totale**.

Le **scénario Afterres2050** est un scénario soutenable pour l'agriculture et l'utilisation des terres en France à l'horizon 2050 qui a comme maîtres-mots : **sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables**. Il prévoit une augmentation de la part d'énergie issue des haies, en passant de **10 TWh à 36 TWh** en 2050, représentant alors **10% de la biomasse totale et 15% de la consommation en énergie de l'agriculture** dans le cadre, bien sûr, d'une réduction de 40% de la consommation énergétique.

La **Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse** (SNMB, 2018) est un dispositif introduit par la Loi sur la Transition énergétique. Il doit identifier et promouvoir les bioénergies dans le respect des équilibres alimentaires, économiques et écologiques. La SNMB résume les effets de substitution et de séquestration attribués au matériau bois : « On peut considérer que l'utilisation du bois permet **d'éviter en moyenne les émissions de 1,1 tCO₂ par m³ de bois** contenu dans les produits finis. L'effet de substitution énergétique permet lui, **d'éviter environ l'émission de 0,5 tCO₂ par m³ de bois** rond utilisé directement pour la production de chaleur. »

2. Effet « séquestration »

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), dans son dernier rapport publié le 4 avril 2022, a estimé qu'une réduction de **1,8 à 4,1 Gt de CO₂eq par an** est possible en gérant durablement les cultures et l'élevage tout en **piégeant le carbone** dans les cultures, les prairies, l'**agroforesterie** et le biochar. En effet, la haie participe à l'**amélioration du bilan carbone** de notre agriculture en **séquestrant du carbone** dans différents compartiments (partie aérienne, souterraine et à proximité dans le sol). 1 kilomètre de haies gérées durablement permet de stocker **128 tonnes de CO₂eq** (Solagro).

Selon la **Stratégie Nationale Bas Carbone** (SNBC, 2017), les émissions françaises devront être **diminuées par 5,5**, passant de 445 Mt CO₂eq à **80 Mt CO₂eq à l'horizon 2050**. La France atteindra alors un « **niveau d'émission que l'on pourra considérer comme incompressible** ». Pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire d'augmenter les puits de carbone (dont les haies) d'un **facteur 2** par rapport à aujourd'hui.

3. Le bois issu des haies, une ressource indispensable

La haie est **une ressource indispensable** pour alimenter la filière bois énergie au côté du bois issu des forêts et pour augmenter l'autonomie énergétique des fermes par de l'autoconsommation de bois énergie. Si elle est gérée durablement, la haie est une des **clés de voûte de la transition environnementale** (paysage, biodiversité, santé, énergétique, stockage carbone, qualité des sols...), **sociale** (emploi local non délocalisable, résilience des systèmes, bien être...) et **économique** (balance économique positive, renforcement de chaîne de valeur ancrée sur le territoire, substitution de matériaux importés non biosourcés...). La haie permet à la fois de **décarboner l'énergie du secteur agricole** en **rémunérant les agriculteurs correctement** pour cette production de bois énergie et

de **séquestrer les émissions de GES** pour diminuer l'impact écologique de l'agriculture. Finalement, la haie crée un **lien pérenne** entre les agriculteurs et les habitants du territoire en fournissant des services écosystémiques et maintenant en créant de l'énergie **locale, durable et éthique** pour les communes voisines.

Il y a donc un réel enjeu **d'augmentation de production de bois issu des haies en France**. Cela passe, selon Afterres2050, par de la plantation en multipliant par 10 le rythme de nos plantations en passant de 3 000 kilomètres à 25 000 kilomètres plantés chaque année mais aussi (et surtout) par de la restauration de nos 750 000 kilomètres de haies. Le scénario Afterres2050 prévoit de **quadrupler le rendement en bois entre 2010 (0,1 tonne de bois produit / ha) et 2050 (0,4 t / ha)**. Ainsi, **une ferme moyenne française produirait 25 tonnes de bois par an dont 70% exploitable comme bois énergie et 30% comme bois matériau**.

4. Le Label Haie, un outil pour la performance économique et écologique des exploitations agricoles

Le développement de la valorisation énergétique de la haie peut être parfois trop rapidement pointé du doigt comme une des causes de la disparition du bocage et de l'émission de particules dans l'air. Si certaines de ces craintes ont pu être alimentées par des actualités regrettables avec de nombreux chantiers de pillage, la mobilisation de cette ressource doit aujourd'hui s'appuyer sur des outils respectueux de la ressource bocagère tout au long de la filière, de la gestion à la **valorisation énergétique** comme le **Label Haie**.

Le Label Haie répond au double objectif de faire **évoluer les modes de gestion pour assurer le renouvellement des haies** et de **développer une économie autour des haies** pour que l'agriculteur y retrouve un **intérêt économique et sociétal**.

Définissant pour la première fois, avec précision, **les principes de gestion durable des haies**, le Label Haie accompagne l'apprentissage des **bons gestes techniques et de pratiques respectueuses** de l'environnement qui permettent ainsi de **retrouver l'optimum du bon état écologique et par la**

même de productivité de la haie. Le volume sorti par linéaire de haies gérées durablement est plus important que le volume de bois d'une haie taillée au carré ou passée à l'épareuse ou au lamier. De plus, cette production est assurée à long terme avec une gestion durable et le renouvellement des haies.

Apportant une **meilleure structuration des filières haie-bois** et une consolidation des débouchés pour les agriculteurs, le Label Haie redonne une **vraie valeur aux haies**. Filière bois énergie et bois d'œuvre, dispositif PSE, pratique de la litière plaquette..., les valorisations de la haie labellisée sont multiples et peuvent être **combinées**. Par cette combinaison des valorisations, la haie s'inscrit comme un **nouvel atelier de production agricole**, financièrement équilibré et qui apporte une plus-value certaine aux autres productions.



II.

L'organisation interne d'un distributeur de bois

1. Le Label Haie, un outil de structuration économique d'une filière éthique, locale et durable en bois énergie
2. Les modifications impliquées par le développement du Label Haie
 - 2.1 Moyens humains
 - 2.2 Moyens techniques
 - 2.3 Moyens économiques et financiers

1. Le Label Haie, un outil de structuration économique d'une filière éthique, locale et durable en bois énergie

Pour les distributeurs de bois, le Label Haie répond à trois besoins :

- Inciter au regroupement de l'offre en bois bocager à travers l'organisation de producteurs ;
- Consolider les débouchés en sécurisant les marchés pour une meilleure structuration des filières haie-bois ;
- Assurer une compétitivité entre les différentes filières de vente de bois avec une réelle exigence de qualité.

Ce dernier point est le plus souvent mis en avant par les structures distributrices de bois labellisé. Le **Label Haie** est un **réel outil pour se démarquer** des autres fournisseurs de bois-énergie qui ne sont pas forcément soucieux de l'approvisionnement durable. C'est aussi l'occasion de **valoriser le travail des agriculteurs** du territoire et de reconnaître leur travail de gestion durable. En effet, les revendeurs de bois labellisé sont soucieux de participer à un **commerce équitable** en fixant un prix d'achat avantageux pour l'agriculteur permettant de rémunérer le temps de travail de l'exploitant et de couvrir les charges associées. En apportant une meilleure structuration des filières bois-énergie et une consolidation des débouchés pour les agriculteurs, le **Label Haie redonne une vraie valeur au bois et un juste prix au producteur**. Il permet également de garantir une **qualité** de la ressource bois aux consommateurs en leur assurant également une filière d'approvisionnement **locale, durable et éthique**.

« Avec le Label Haie, on ajoute une pierre à l'édifice. On vient rendre crédible, par une certification, la gestion durable des haies d'un point de vue administratif, politique, réglementaire en étant irréprochable, complètement crédible et viable. »

SCIC Bois Bocage Energie

2. Les modifications impliquées par le développement du Label Haie

2.1 Moyens humains : cas d'une organisation collective de gestionnaires (OCG)

Pour l'animation et le fonctionnement du Label Haie, les différentes structures distributrices de bois animant également une OCG Label Haie doivent **procéder par étape**. Au début, le déploiement du Label Haie nécessite un **temps d'apprentissage et d'animation important**. C'est l'investissement nécessaire pour **structurer la filière : trouver les agriculteur.trices** prêt.es à s'engager dans le Label Haie, **former les partenaires techniques** à la gestion durable comme les CUMA, les ETA ou les élagueurs grimpeurs, ou encore démarcher les **acheteurs de bois** pour les engager dans la démarche vertueuse du Label Haie. Il est, pour tout cela, conseillé **d'employer un salarié à temps plein sur le Label Haie**. Par retours d'expérience, l'action qui demande le plus de temps, est de réaliser **les plans de gestion durable des haies (PGDH)** des agriculteur.trices engagé.es. Mais cette action n'est à réaliser qu'une seule fois. En **vitesse de croisière**, des **actions de fond**, plus éparses sont réalisées, comme des journées d'animation sur le Label Haie, des interventions auprès des collectivités à la fin des contrats de fourniture d'énergie, ou encore des audits de contrôle etc. Un distributeur de bois dynamique dans la filière de bois-énergie labellisée compte environ **30% de ses équivalents temps pleins dédiés au Label Haie**.

Le Label Haie assurant des chantiers de gestion durable des haies, un temps précieux de contrôle du déroulement des chantiers est économisé, contrebalançant ainsi le temps dédié à l'animation.

2.2 Moyens techniques

D'un point de vue technique, le Label Haie nécessite d'avoir investi dans des outils informatiques comme une tablette numérique de terrain pour que le technicien soit opérationnel. Cette même tablette peut servir à d'autres usages (PGDH, Map'lantation...).

2.3 Moyens économiques et financiers

Pour prendre en charges les changements techniques et humains induits par le Label Haie, certaines structures distributrices de bois trouvent différentes solutions.

D'une part, une tonne de bois labellisée est achetée, en général plus chère à l'agriculteur.trice qu'une tonne de bois non labellisée. D'autre part, certaines financent l'animation du Label Haie en l'intégrant au coût de vente du bois. Le Label Haie crée une **nouvelle balance des prix**. De fait, cette hausse du prix d'achat et le coût d'animation induit par le Label Haie est répercutée au prix de vente auprès des acheteurs de bois qui augmente. Pour limiter cette augmentation auprès du client tout en rémunérant correctement l'agriculteur.trice pour son travail, certaines structures mettent en place des **leviers économiques pour rester compétitives**. Elles jouent tout d'abord sur le **stockage des plaquettes de bois**. Le fait de disposer de **nombreuses plateformes** à petits volumes (500 – 1 000 tonnes) permet d'avoir un **mailage fin de plateformes de stockage** (12 plateformes sur 9500 km²) et ainsi limite la **distance parcourue par les bennes remplies de plaquettes de bois**. Ce dernier point est d'autant plus important puisqu'il est défini dans un

des indicateurs du cahier des charges distribution : **1 m3 de bois labellisé Label Haie = 1 km parcouru entre siège de l'exploitation agricole et la plateforme de stockage.** La localisation des plateformes de stockage doit permettre de mettre en place une **logistique locale, proche des fermes et des chaudières.** Certaines structures développent une autre stratégie, celle de ne pas disposer de beaucoup de plateformes de stockage et permettre le **stockage chez les agriculteurs.** Cette solution implique de s'assurer de la présence d'un **hangar aéré** sur l'exploitation agricole pour permettre un séchage optimal et ainsi une production de plaquettes de bois de qualité pour les chaudières. Il faut également prévoir un **prix d'achat plus important** auprès des agriculteurs pour la tonne de bois sec achetée, environ deux fois plus chère qu'une tonne de bois vert. Ainsi, que ce soit un maillage fin de plateformes de stockage ou un stockage directement dans les fermes, ces deux stratégies de stockage ont pour but de **diminuer les coûts de transport** de la plaquette de bois. Ce qui nous amène au deuxième levier économique : **la logistique de transport.** Un travail en lien étroit avec tous les acteurs locaux est primordial pour limiter les transports et les coûts liés. Certaines structures donnent un rôle important au chauffeur des bennes. Ce salarié est l'intermédiaire clé entre les agriculteurs et les acheteurs de bois. Il peut ainsi optimiser ses circulations en contactant les différents acteurs de la filière bois-énergie et ainsi minimiser les coûts et les délais de transport.

« On travaille en flux tendu nécessitant une réelle logistique. Dès qu'il y a une place libre en plateforme de stockage, on la remplit avec du bois qui vient d'être déchiqueté. Si c'est hors période de coupe de bois bocage, on utilise du bois forestier. »

SCIC Mayenne Bocage Energie

D'autres bénéficient d'**aides.** Les différentes **Régions, l'ADEME** et les **DRAAF** (via le Pacte en faveur de la haie) peuvent être des financeurs du Label Haie. Elles peuvent représenter **50% du budget nécessaire pour le déploiement du Label Haie par la structure distributrice de bois.** La plupart des structures interrogées **visent tout de même à être autonomes financièrement** une fois que le Label Haie sera mis en place et ancré dans leur fonctionnement.

Enfin, pour rester une structure compétitive, certains distributeurs de bois labellisé **ont élargi le champ de leurs prestations en offrant, par exemple, un service d'approvisionnement en bois énergie tout compris, de l'installation à la fourniture de bois-énergie labellisé.**

Finalement, les distributeurs de bois labellisé ont l'avantage, grâce au Label Haie, d'avoir **plusieurs cordes à leur arc.** Le Label Haie redonne une vraie valeur aux haies en apportant **une meilleure structuration des filières haie-bois** et une consolidation des débouchés pour les agriculteurs. Filières bois énergie et bois d'œuvre, dispositif PSE, pratique de la litière plaquette...., les valorisations de la haie labellisée sont multiples et peuvent être **combinées.** Par cette combinaison des valorisations, la haie s'inscrit comme un **nouvel atelier de production agricole**, financièrement équilibré et qui apporte une plus-value certaine aux autres productions. Les distributeurs de bois peuvent donc être moteur dans le développement de filières de valorisation variées et ainsi être source **d'autres services** que le bois-énergie pour se démarquer auprès des acheteurs de bois labellisé.





La stratégie des distributeurs de bois labellisés auprès des gestionnaires

1. Une structuration de l'approvisionnement
2. Des méthodes d'animation pour engager les agriculteurs dans la filière bois-énergie labellisée
 - 2.1 Cas 1 : Absence d'animation particulière
 - 2.2 Cas 2 : Avec une animation développée
 - 2.3 Cas 3 : Un accompagnement clé en main
3. Méthode pour maintenir les agriculteurs dans la démarche

1. Une structuration de l'approvisionnement

Les structures distributrices de bois énergie s'approvisionnent auprès d'un groupe d'agriculteur.trices précédemment formé. La taille de ce groupe de producteurs annuels, est bien évidemment **variable selon les débouchés** en bois énergie mais aussi en fonction de la stratégie de fonctionnement du distributeur de bois. En effet, les distributeurs de bois, en plein développement de leur filière bois-énergie, travaillent avec un petit groupe de producteurs de bois. La production de plaquettes de bois répond donc amplement à la demande en bois-énergie. Le distributeur de bois peut **collecter les plaquettes de bois chaque année chez tous les agriculteurs du groupe**.

Ce n'est pas le cas de tous les distributeurs. Quand la balance offre-demande n'est pas équilibré, c'est-à-dire quand l'offre en plaquettes de bois est plus importante que les débouchés, alors le distributeur de bois doit structurer son approvisionnement. Deux stratégies s'offrent à lui. Afin de maintenir les agriculteur.trices motivé.es et dynamiques dans la gestion durable de la haie, le distributeur de bois peut **collecter un petit volume de plaquettes chaque année chez chaque agriculteur.trice**. Il existe deux freins majeurs à cette stratégie. Le premier est qu'il implique une lourde logistique de transport obligeant le distributeur de bois à collecter des petits volumes de bois dans toutes les fermes même éparpillées. Le deuxième frein est une augmentation du temps de gestion des haies par l'agriculteur.trice. La deuxième stratégie consiste à collecter le bois chez un tiers des agriculteur.trices producteurs de bois par an. Il y a donc **une rotation sur 3 ans** des agriculteur.trices approvisionnant le distributeur de bois. Cette stratégie permet d'engager plus d'agriculteurs dans la gestion durable des haies. Il y a cependant un risque majeur : perdre des producteurs de bois. Le distributeur de bois doit donc maintenir une animation dynamique et orienter les agriculteur.trices vers d'autres valorisations de la haie comme, par exemple, la litière plaquette. Le levier principal pour cette catégorie de distributeur consistera à mobiliser d'avantage les consommateurs pour augmenter les débouchés.

« Notre stratégie : demander aux agriculteurs de lever le pied, de produire moins de bois, voire même de vendre du bois seulement 2 années sur 3. On préfère engager plus d'agriculteurs dans une démarche de gestion durable de leurs haies quitte à ne pas exploiter tout leur potentiel de production. On les oriente vers d'autres valorisations en attendant d'avoir plus de débouchés en bois énergie. »

SCIC Mayenne Bois Energie

2. Des méthodes d'animation pour engager les agriculteurs dans la filière bois-énergie labellisée

Une animation varie selon les caractéristiques de chaque producteur de bois. C'est bien pour cela qu'il semble difficile de communiquer sur une animation clé en main. Cependant, il semble se différencier **3 cas de figure** et pour chaque cas, des possibilités d'animations adaptées.

« Il faut laisser à nos agriculteurs le temps de prendre leur chemin. »

SCIC Mayenne Bois Energie

2.1. Cas 1 : Absence d'animation particulière

Il y a **beaucoup d'agriculteurs intéressés** par le Label Haie. Il y a plus de demandes à intégrer le groupe producteurs de bois labellisé que de débouchés ou de temps d'animation alloué au Label Haie. Alors, c'est que la filière bois-énergie est suffisamment visible et structurée pour être remarquée. Le bouche à oreille entre agriculteur.trices fonctionne. Le Label Haie est attrayant. Le distributeur de bois énergie n'a pas d'animation particulière à mettre en place pour engager les agriculteurs.

2.2 Cas 2 : Avec une animation développée

Formations collectives au pied des haies

Il faut **convaincre** les agriculteurs de s'engager dans le Label Haie et d'améliorer leurs pratiques de gestion durable des haies.

Il existe des méthodes convaincantes. Elles visent principalement à déconstruire les idées reçues sur la gestion durable et l'accessibilité du Label Haie.

Le Label Haie peut être perçu comme une certification supplémentaire par les agriculteur.trices, une charge administrative, avec des indicateurs difficiles à atteindre. Une visite aux pieds des haies accompagnée d'explications d'un technicien bocager est idéale pour présenter le cahier des charges gestion du Label Haie et sa vision pragmatique. Par retours d'expérience, les agriculteur.trices finissent cette journée en étant rassuré.es quant aux efforts à fournir pour être labellisé.es Label Haie.

« Pour entrer dans le Label Haie il suffit d'être feignant, c'est d'une pierre deux coups : tu ne fais rien et tu gagnes de l'argent. »

SCIC Mayenne Bois Energie

Cette journée collective permet d'initier une dynamique de groupe entre pairs afin de faciliter les échanges et de passer au-delà des difficultés individuelles.

Formations individuelles

Les formations collectives peuvent être complétées par **un temps d'accompagnement individuel lors du pré-audit, en amont de rentrer dans l'OCG, ou d'un audit de contrôle interne**. Ces journées individuelles prennent plus de temps de travail au technicien.ne mais sont parfois nécessaires pour répondre aux spécificités de chaque ferme. Elles peuvent même remplacer la journée collective quand la dynamique de groupe est absente voire même improductive avec un « effet leadership négatif ».

Faire parler les chiffres

Si l'agriculteur est encore septique, alors il est temps de **sortir les factures**, preuves à l'appui. Les coûts de l'utilisation excessive et trop fréquente d'outils comme le lamier ou l'épareuse parlent d'eux-même. C'est l'argument économique qui peut faire pencher la balance. Pour une haie de taillis sous-futaie, **le coût du lamier est de 129€/km de haie et de 108€/km pour l'épareuse** (références 2024). Ces coûts engagés de l'entretien d'emprise sont à perte, décapitalise le bois sur pied et ne permettent pas de produire du bois valorisable économiquement.

Augmenter les prix d'achat du bois Label Haie

De nombreux distributeurs de bois labellisé mettent en place un **tarif préférentiel pour les producteurs de bois labellisé**. La tonne de bois labellisée est achetée jusqu'à 10% supplémentaire par rapport à une tonne de bois bocagère non labellisée.

Cette augmentation n'est pas anodine puisqu'elle permet **d'augmenter nettement la rentabilité de l'atelier haie** de l'exploitation agricole.

Comptabiliser les frais de certification

Certains distributeurs de bois-énergie **paient l'entièreté des coûts de certification du Label Haie**. L'agriculteur n'a donc pas ce premier frein d'investissement pour entrer dans le Label Haie. Pour rappel, le coût de labellisation individuelle s'élève à 381 €/an.

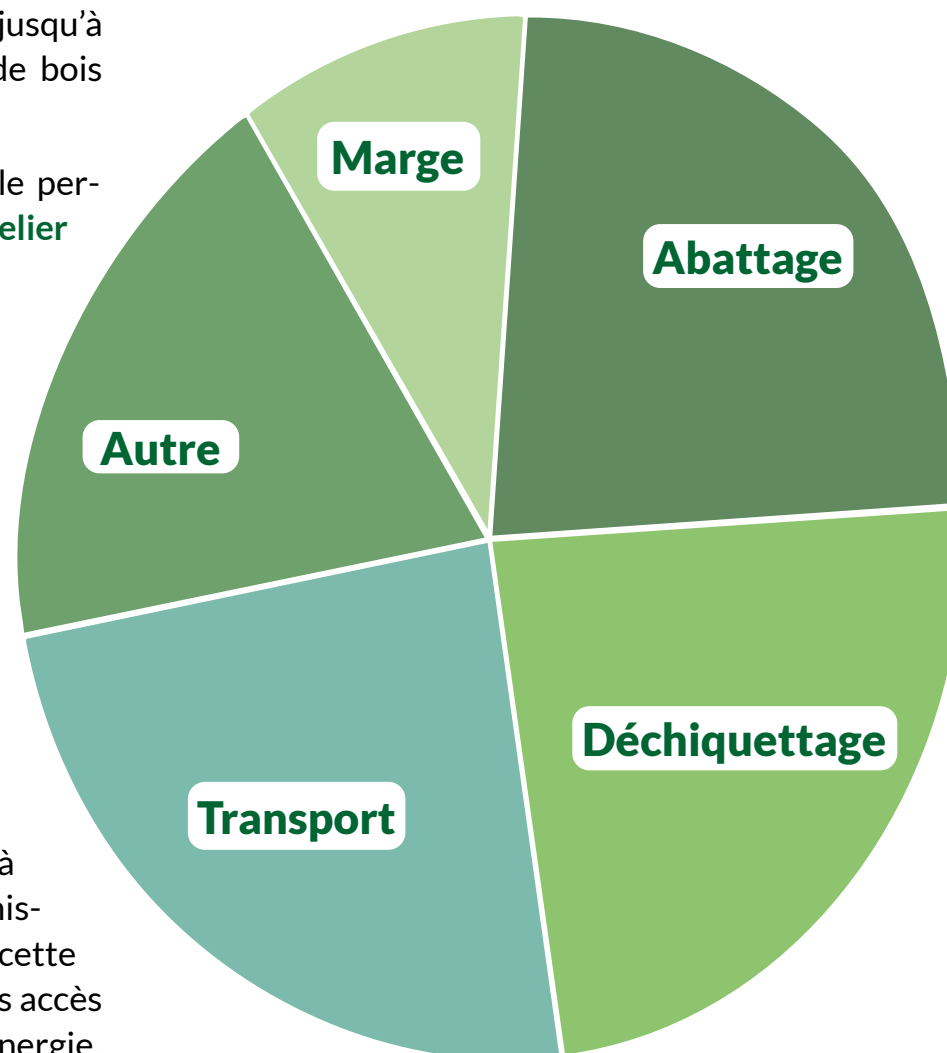
Imposer le Label Haie

Certains distributeurs de bois-énergie **obligent** à moyen terme (d'ici 5 ans) les agriculteurs fournisseurs de bois à être labellisés Label Haie. Sans cette labellisation, les producteurs de bois n'auront plus accès à ce marché de valorisation de leur haie en bois-énergie.

2.3 Cas 3 : Un accompagnement clé en main

Il faut convaincre les agriculteurs **sans forcément les former au Label Haie**

C'est le cas des distributeurs de bois qui prennent tout en charge, de la gestion des haies au transport des plaquettes en chaufferie. Ils peuvent alors se permettre de ne pas engager les agriculteurs dans l'apprentissage de la gestion durable. Ces derniers restent tout de même responsables de la gestion durable de leurs haies, et de leur non-dégradation, même suite à l'intervention d'un prestataire extérieur. La mise en place de contrat avec les agriculteurs, intégrant ces clauses, est nécessaire.



3. Méthode pour maintenir les agriculteurs dans la démarche

Par retour d'expérience, les structures distributrices de bois ont besoin de moins de temps d'animation pour maintenir les agriculteurs dans le Label Haie par rapport au temps passé initialement pour les engager dans la démarche.

Certains, organisent une réunion avant la saison de coupe pour faire un bilan de l'année précédente, faire le bilan sur les stocks de plaquettes dans chaque exploitation agricole ainsi que des prévisions sur ce qu'il va être géré l'hiver approchant...

Il est parfois nécessaire d'organiser **des journées de formation pour réexpliquer certains indicateurs du cahier des charges gestion** du Label Haie. Cette journée peut être individualisée et organisée lors des chantiers de coupe pour vérifier les marquages des sujets arborés par exemple.

Pour impliquer davantage les agriculteurs labellisés, il est important de valoriser leur travail. Certains deviennent **ambassadeurs** du Label Haie capables d'embarquer de futurs agriculteurs labellisés et même avec des élus, lors de visites aux pieds de leurs haies.

« Les premiers agriculteurs, qui se sont labellisés Label Haie, sont devenus des ambassadeurs sans s'en rendre compte. »

SCIC Mayenne Bois Energie

Enfin, pour maintenir les agriculteurs dans le Label Haie, il faut **faciliter les démarches administratives** liées à la certification. La création d'OCG combinée à la structure de distribution de bois labellisé permet cet allègement.

« Notre rôle : assouplir la rigidité administrative de la certification qui peut être un frein pour les agriculteurs. »

SCIC Bocagénèse

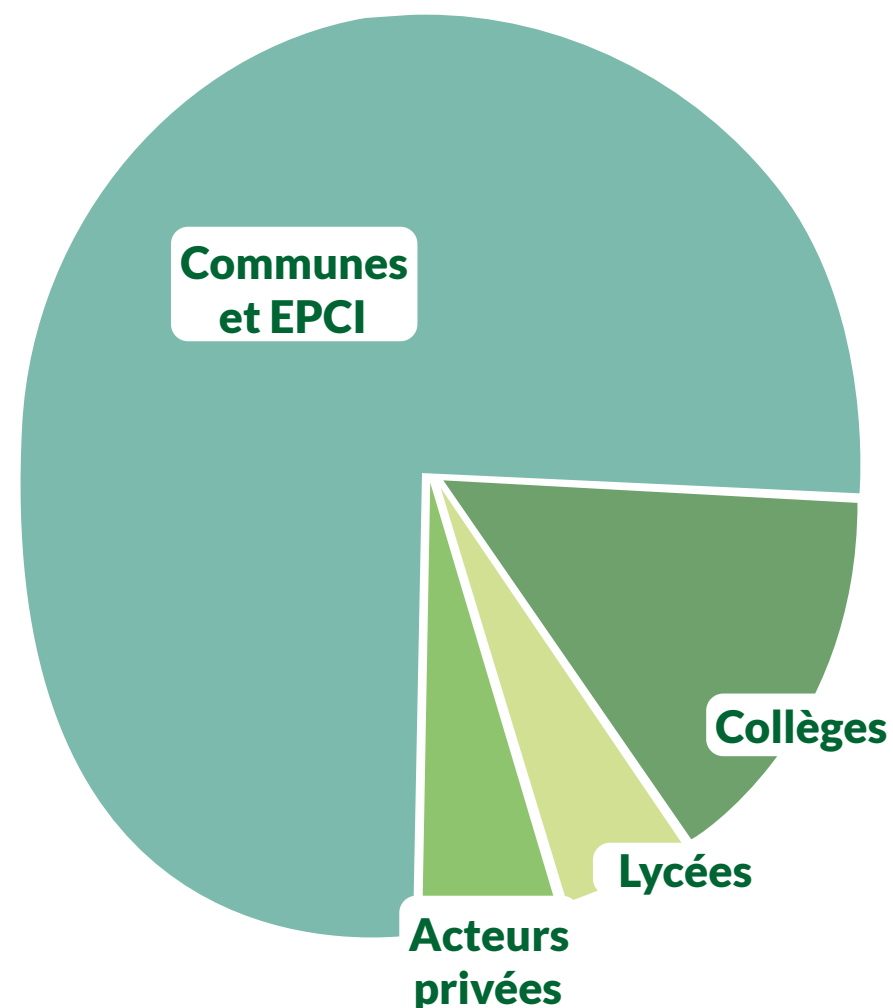
IV.

La stratégie des distributeurs de bois labellisé auprès des consommateurs

1. Les différents consommateurs
2. Des pistes à retenir pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée
 - 2.1 Une vision d'avenir : intégrer une énergie locale, renouvelable et éthique
 - 2.2 Une cohérence entre les politiques publiques et le Label Haie
 - 2.3 Un lien étroit entre l'urbain et le rural
 - 2.4 Un lien durable à construire avec le consommateur
 - 2.5 Une économie et une sécurisation d'énergie
3. Les freins rencontrés pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée
 - 3.1 Le manque de budget
 - 3.2 Les liens historiques avec d'autres fournisseurs
 - 3.3 La traduction des politiques en faveur de la haie dans les marchés publics
4. Les aides financières

1. Les différents consommateurs

Les **communes** et les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont les consommateurs principaux (> 70%) de bois labellisé Label Haie. Ils peuvent allouer un budget variable à leur branche de dépense énergétique tout en valorisant politiquement leur engagement dans la gestion durable des haies. Le bois labellisé sert alors à chauffer les mairies, les piscines, les écoles, voire certains logements. Le **département** peut également être un consommateur cible surtout au travers du chauffage des collèges. Il en est de même pour la **région** et le chauffage des lycées. Finalement, certains distributeurs de bois énergie alimentent d'autres acteurs publics comme des **parcs naturels régionaux** (PNR). Des **acteurs privés** se tournent de plus en plus vers le Label Haie pour chauffer leurs bâtiments comme des entreprises, des coopératives agricoles ou encore des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).



2. Des pistes à retenir pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée

2.1 Une vision d'avenir : intégrer une énergie locale, renouvelable et éthique

L'installation de chaudières à bois **traduit l'engagement** des différents consommateurs pour se chauffer avec une **alternative aux énergies fossiles**, polluantes et non durables. Des études d'opportunité et de faisabilité permettent d'estimer la ressource renouvelable disponible sur le territoire. Certains acheteurs de bois vont plus loin dans la démarche en remettant en cause l'éloignement de la ressource bois. Le choix de s'approvisionner en bois issues de haies labellisées Label Haie répond à la volonté de réinscrire l'approvisionnement dans le territoire. En effet, le Label Haie pose des obligations de distance maximale entre le lieu de production et le lieu de consommation. La filière bois-énergie labellisée permet donc l'accès à une ressource locale, durable et éthique pour les producteurs. Elle permet également la **maîtrise de l'énergie sur le territoire** et un ancrage économique fort, de la gestion des haies à la combustion des plaquettes de bois pour se chauffer.

Un retour d'expérience de pionnier du Label Haie, le PNR Normandie-Maine

« Depuis 2010, le parc chauffe son siège administratif avec du bois bocager. La chaudière bois est alimentée par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Bocage Energie qui collecte annuellement les 45 tonnes de bois nécessaire chez 3 agriculteurs voisins. Ces agriculteurs étant labellisés Label Haie depuis 2019, notre chaudière est alimentée par du bois labellisé Label Haie. Le passage du fioul au bois présente bien-sûr des contraintes économiques et techniques que nous avons réussi à dépasser avec le temps. L'installation de la chaudière et du silo de stockage dans des bâtiments était la première étape complexe et couteuse. Il a ensuite fallu prêter une attention particulière au paramétrage de la chaudière bois. La veille régulière de l'agent technique est essentielle, quotidienne (10-15 minutes par jour) et à intégrer dans le plan de charge. Il a donc fallu quelques années avant de tout régler mais ces étapes sont nécessaires pour poursuivre notre engagement pour la préservation du bocage. »,

Mélanie Massias,
directrice adjointe du Parc naturel régional Normandie-Maine



2.2 Une cohérence entre les politiques publiques et le Label Haie

Les haies gérées durablement selon le Label Haie pourront alimenter durablement les chaufferies collectives tout en s'insérant dans les dynamiques locales pour favoriser la mise en place de systèmes de production agroécologiques contribuant à réguler le cycle de l'eau, à protéger les sols de l'érosion et à favoriser la diversité biologique et paysagère. Il y a donc une réelle cohérence entre le Label Haie et les politiques en faveur du bocage et de la haie.

Le Label Haie est un « **couteau suisse** » de la transition agroécologique. Il permet d'assurer un bon état écologique des haies et répond ainsi à un **bouquet de services environnementaux** dont les bienfaits sur les écosystèmes sont immenses. En freinant le ruissellement des eaux et la vitesse du vent, la haie **limite l'érosion des sols**. En filtrant des polluants par ses racines, la haie **protège la qualité de l'eau**. En créant un microclimat frais (plus d'ombre et d'hygrométrie et moins de température), la haie **protège les cultures et les animaux en pâture**. Enfin, en offrant de nombreux micro-habitats riches et complexes pour grand nombre d'être-vivants, la haie constitue un **réservoir de biodiversité** dans l'espace agricole et participe à la **lutte biologique** grâce aux auxiliaires de culture qu'elle héberge.

Pour les collectivités qui souhaitent préserver leur territoire, **le Label Haie est un outil de communication et une preuve au respect de l'environnement de leur territoire**.

« Il y a une cohérence entre se chauffer au bois énergie et maintenir les haies sur le territoire. On coche toutes les cases : développement durable, économie circulaire, rémunération équitable, reconquête de la qualité de l'eau et tous les effets de la haie sur le carbone, sur la biodiversité, sur le climat etc. »

SCIC Bois Bocage Energie

« Vous n'achetez pas du bois combustible, vous achetez du territoire. »

SCIC Mayenne Bois Energie

« Vous voulez protéger la qualité de l'eau, vous avez pleins d'objectifs en termes de paysage, de trame verte et bleue... Vous cherchez comment faire, vous cherchez de l'action. C'est simple : installez une chaufferie et je vous fais l'animation gratuite avec la fourniture du bois. »

SCIC Mayenne Bois Energie

Cette mise en avant du travail des agriculteur.trices dans la gestion des haies en cohérence avec les demandes sociétales sur l'environnement et les politiques territoriales se fait de manière concrète avec le Label Haie.

Une préservation du territoire, à l'échelle d'une communauté d'agglomération

« À Lannion Trégor Communauté, nous avons à cœur de nous chauffer au bois bocager labellisé Label Haie. Le label est pour nous une réponse à toutes les questions qu'on se pose sur la préservation du paysage, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, du bien-être animal sans oublier l'objectif premier d'autonomisation des exploitations agricoles de notre territoire. Le Label Haie est un outil assurant la garantie d'une gestion durable et ainsi la stabilité de l'offre en bois de très bonne qualité. Aujourd'hui, nous alimentons 14 chaudières de notre communauté d'agglomération (piscine, hôpital, bureaux, école, mairie, salle de sport, base nautique...) qui consomment chacune entre 23 et 3000 tonnes de bois. Chaque année, nous réévaluons la fourniture en bois bocager et augmentons notre demande en volume de bois labellisé Label Haie pour soutenir ce projet vertueux de protection de la ressource bocagère. »

Annie Bras-Denis, Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté en charge de l'environnement

2.3 Un lien étroit entre l'urbain et le rural

Dans la plupart des cas, les communes ou les inter-communes, de par leur densité, doivent **s'approvisionner en bois-énergie** ailleurs, là où se trouvent les terres agricoles bordées de haies. C'est ici l'occasion de créer un **lien gagnant-gagnant** entre des territoires urbains et ruraux. Les villes ont tout intérêt à contribuer finan-

cièrement ou techniquement au développement de la production d'énergies renouvelables dans les **territoires ruraux avoisinants**, dans une optique de développement économique et territorial et de résilience.

D'autre part, les territoires ruraux, pourront faire bénéficier les villes de leurs ressources, tout en gardant le contrôle sur leurs projets agricoles et en ayant des revenus générés localement.

Le distributeur de bois est donc le lien entre la ville et les agriculteur.trices producteurs de bois. Il faut qu'il soit en **contact étroit** avec **chaque élu**. Être présent en continu auprès des élus est une règle d'or.

« C'est notre travail : nous devons connaître tous les élus et essayer de se faire connaître auprès de tous les élus. »

SCIC Mayenne Bois Energie

Dans ce contexte de coopération entre acteurs, les **Régions** peuvent jouer un **rôle déterminant de coordination** pour mettre en place les outils et la gouvernance permettant d'éviter les conflits d'accès aux ressources bocagères. La Région peut également être le lieu de développement d'un nouveau réseau de valorisation de la haie. C'est une opportunité pour ouvrir encore plus la possibilité aux acteurs du territoire de participer, de cocréer, de développer de nouveaux modèles économiques autour de la valorisation de la haie comme le bois d'œuvre, nécessitant une coopération entre de nombreux acteurs (agriculteur.trices, menuisiers, scieurs, coopératives...).

2.4 Un lien durable à construire avec le consommateur

Afin d'assurer une sécurité des ventes et une pérennité de la filière bois-énergie labellisée, les distributeurs de bois privilégient les **contrats de longue durée avec des trajectoires d'augmentation du bois Label Haie**, soit à des demandes de fourniture de 3-4 ans en évitant les bons de commande.

2.5 Une économie et une sécurisation d'énergie

Passer d'une chaudière fioul ou gaz à une chaudière à bois ou biomasse promet de belles **économies d'énergie** d'autant plus dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie et de l'instabilité de l'approvisionnement des énergies importées. En effet, le prix du bois est aujourd'hui bien inférieur à celui des autres combustibles. Un kilowattheure produit par la combustion de bois plaquette est **3 fois moins** cher qu'un kilowattheure produit par du gaz, **5 fois moins cher** que celui produit par du fioul et **5,8 fois moins cher** que celui produit par **l'électricité**.

De plus, la technologie de chaudière à bois est en constante évolution permettant une combustion optimale et ainsi augmente ainsi les rendements des chaudières bois.

Il reste néanmoins un frein à changer de chauffage : le prix d'installation.

Entre l'achat du matériel et la rémunération de la main d'œuvre de maintenance, le coût de la chaudière à bois est jusqu'à 10 fois plus élevé que le coût d'achat d'une chaudière à gaz. Les chaudières à bois sont les chaudières les plus chères à l'achat, environ 18 000 € pour les modèles sophistiqués à plaquettes de bois. La chaudière gaz, à contrario, représente un investissement très abordable de 1 500 à 6 000 €.

Finalement, **le retour sur investissement d'une chaudière bois est très rapide**. Par exemple, pour une chaudière d'une puissance de 100 kW, il est estimé à **1,5 ans**. Ainsi, le prix d'achat du combustible bois, le plus bas du marché, même pour un bois énergie labellisé, rend ces chaudières bois très compétitives. Le gain économique de la chaudière bois par rapport à une chaudière gaz est illustré sur le graphique suivant en fonction du temps et de la puissance de la chaudière concernée (100, 300, 500, 1000, 2000 kW).

La chaudière bois, bien que plus couteuse à l'installation est **moins couteuse dans le temps**. En effet, le premier graphique montre qu'une chaudière bois est économiquement plus intéressante par rapport à une chaudière gaz au bout de un an (pour 100 kW) à moins d'un an (pour 500 kW). Le retour sur investissement, présenté dans le deuxième graphique, est rapide puisque l'investissement initial d'une chaudière est rentabilisé au bout de 2 ans (chaudière 100 kW) ou 1 an (chaudière 500 kW) d'utilisation.



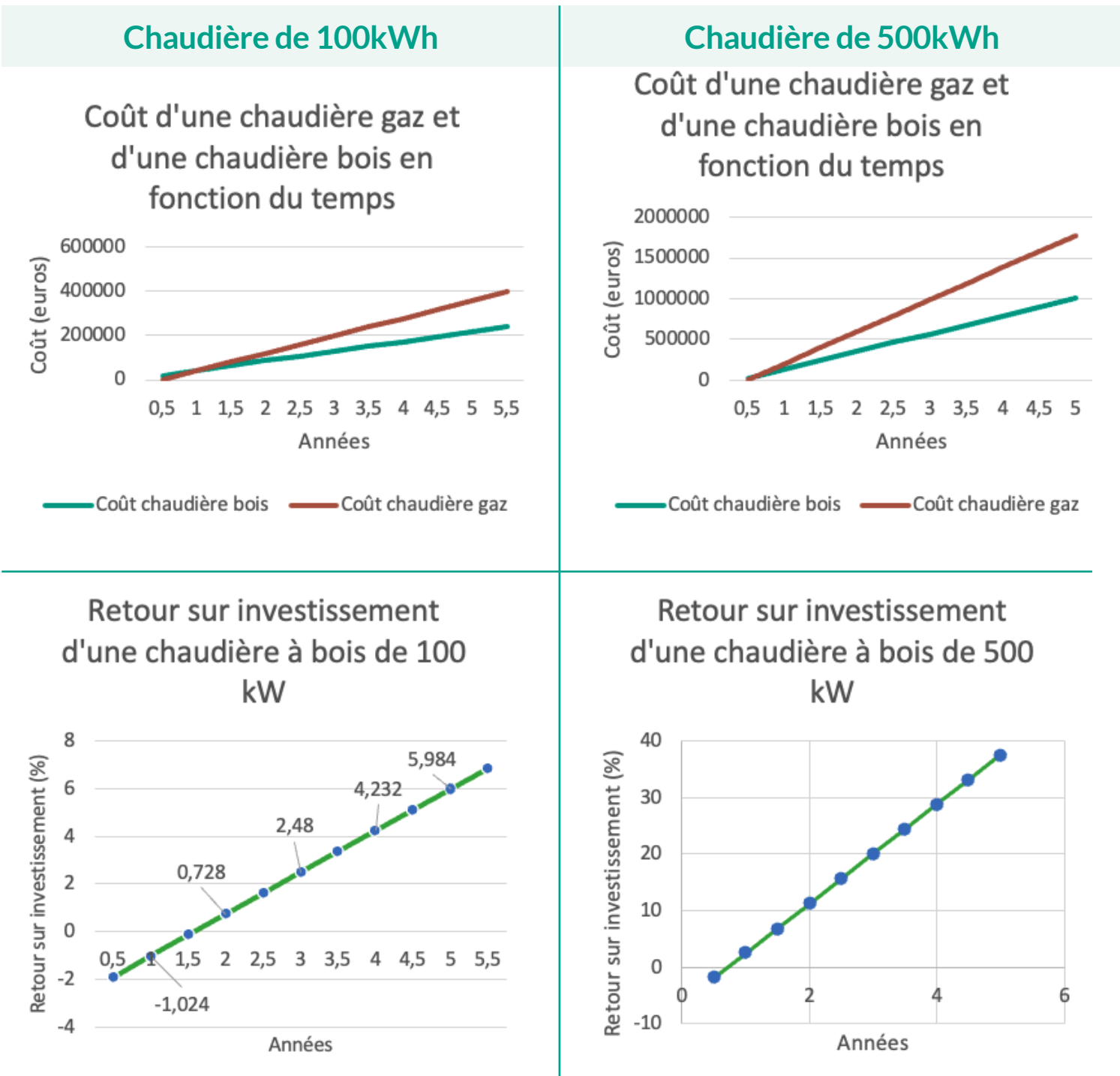
« La chaudière bois permet d'effectuer près de 25% d'économie par rapport à la chaudière fioul »,

Jean-Marc Allain,
maire de Gorron, Pays-de-la-Loire

Type de combustible	Pouvoir calorifique Inférieur (PCI) - en kWh	Prix (€/kWh) en septembre 2022
1 tonne de plaquettes bois	3 500	0,03€ / kWh
1m ³ de gaz propane	23,7	0,088€ / kWh
1L de fioul	9,97	0,157€ / kWh
1 kWh électrique	1	0,174€ / kWh

Source : <https://www.enoptea.fr/quest-ce-que-le-pci-pouvoir-calorifique-inferieur/>

x3
x5
x5,8



« Nous avons un gain avec la chaudière à bois de 18 000 € par an par rapport à une chaudière à gaz »,

Jacky Aubineau,
adjoint à l'environnement de la ville de
Cerizay, Nouvelle-Aquitaine

Une sécurisation énergétique, à l'échelle d'un groupe industriel

« Le groupe Yves Rocher dispose aujourd'hui de 2 chaudières biomasse approvisionnées en plaquettes forestières, qui à terme seront approvisionnées en plaquettes bocagères, avec une montée en puissance progressive jusqu'en 2030, de la filière bocagère labellisée Label Haie ayant convaincu de sa pertinence et de sa maîtrise de la qualité. En 2023 un réseau de chaleur étendu à un site supplémentaire sera mis en service, et le groupe a également un projet de 2 à 3 nouveaux sites raccordés encore à l'étude pour les années suivantes. Le périmètre concerne les sites industriels et tertiaires du Morbihan. Nous souhaitons relocaliser et ainsi sécuriser notre approvisionnement en combustibles dans un contexte d'insécurité énergétique croissant, mais aussi soutenir la transition agroécologique en valorisant la gestion durable des haies de notre territoire. Nous avons un besoin de plusieurs milliers de tonnes de bois par an avec un plan de montée en puissance de la part du bois labellisé label haie pour arriver à un optimum garantissant la sécurisation des approvisionnements. Pour cela, il est nécessaire de créer un écosystème d'acteurs soudés (collectivités, agriculteurs, SCIC, fournisseurs d'énergie...) que nous essayons de construire depuis maintenant plus d'un an pour faire en sorte que les besoins en plaquettes de qualité soient traduits en mise en place d'infrastructures de stockage, accompagnement et mobilisation des agriculteurs, entretien durable et plantation de haies ; le besoin privé rencontre alors l'intérêt général de développement du bocage géré durablement. Il y a de nombreux défis, notamment pour la mobilisation des agriculteurs et l'accompagnement du déploiement de la labellisation, la sécurisation de l'approvisionnement et celle des opérateurs. C'est une filière qui peut être fragile, mais avec un fort potentiel. Il faut persévérer, ne pas se focaliser sur la rentabilité à court terme mais plutôt y voir une sécurisation de l'approvisionnement pour prévenir des envolées périodiques du coût de l'énergie et une formidable opportunité de concilier besoins industriels et transformation du paysage ! »,

Violaine Canévet, responsable projet à l'Herbier

3. Les freins rencontrés pour engager les consommateurs dans la filière bois-énergie labellisée

3.1 Le manque de budget

Le premier frein cité par les **collectivités** est le **manque de budget à allouer à l'énergie**. Seulement, comme dit précédemment, le bois-énergie labellisé devrait décroiser les budgets entre le service énergie et le service environnement car le Label Haie assure l'éventail de services écosystémiques d'une commune. De plus, le Label Haie a l'avantage d'être multi-services. Il permet une valorisation variée de la haie passant de la valorisation du produit bois à celle des services qu'elle rend. Ainsi, il permet d'accéder à de nombreuses aides et mises en valeur. C'est le cas notamment des Paiements pour Services Environnementaux ou encore du carbone de substitution, augmentant la plus-value économique de la haie.

3.2 Les liens historiques avec d'autres fournisseurs

Des **contrats fournisseurs – clients** sont **historiques** et surtout très long terme avec des contrats de 20 ans parfois. Les distributeurs de bois-énergie labellisés n'ont

d'autres choix de s'orienter vers les nouveaux projets d'installation et d'être présent à la fin des contrats long terme de certaines chaufferies.

3.3 La traduction des politiques en faveur de la haie dans les marchés publics

Il y a beaucoup de collectivités qui ont envie de se chauffer en bois-énergie labellisé Label Haie mais il est difficile de mettre en avant cette labellisation dans les marchés publics d'approvisionnement.

L'Afac-Agroforesteries a donc rédigé une **clause de marché public** permettant aux acheteurs de bois énergie de valoriser les distributeurs labellisés en inscrivant des indicateurs adaptés et des objectifs atteignables dans le CCTP.

Outil ressource



4. Les aides financières

Pour diminuer le frein au gros investissement initial, il existe de **nombreuses aides facilement accessibles**.

Des appels à projets ponctuels permettent de bénéficier **d'aides locales** (régionales et départementales). Il y a également des **outils d'aides financières nationales** qui ont été mis en place, en particulier pour le bois énergie, avec la mise en place en 2009 du **Fonds Chaleur pour les collectivités et les industries agriculture tertiaire**. Le Fonds chaleur a pour objectif de massifier sur le territoire les installations de production de chaleur renouvelable et de récupération et au développement des réseaux de chaleur qui leur sont liés. À Rennes, par exemple, le bois contribue aujourd'hui à hauteur de 52 % à la production de chaleur pour le réseau urbain. Le Fonds Chaleur regroupe différents types d'aide. L'ADEME a développé une plateforme appelée « Agir pour la transition » qui permet de connaître les aides dont chaque projet peut bénéficier selon ses spécificités. En voici un rapide tour d'horizon :

Il existe des **aides à l'accompagnement de projet**. Elles permettent d'accompagner la **conception** et le **suivi** de projets performants en finançant une partie des études, de **l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'animation, de la formation, de la communication et de l'évaluation**.

- Un financement des **études de faisabilité** des projets de chaufferie biomasse qui permet de : vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie biomasse ; comparer les différentes solutions d'approvisionnement biomasse ; ou encore proposer des solutions de financements de l'opération... Jusqu'à 70% du montant de l'étude peut être financé. Plus d'infos sur l'éligibilité de l'aide sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-etudes-faisabilite-projets-chaufferie-biomasse>
- Un financement d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour une chaufferie biomasse qui permet de : s'assurer de la conformité réglementaire et technique

de l'installation ainsi que des modalités de maintenance etc. De même que l'aide précédente, jusqu'à 70% du montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage peut être financé. Plus d'infos sur l'éligibilité de l'aide sur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-l-assistance-a-maitrise-douvrage-mise-place-dune-chaufferie-biomasse>

Il existe également des **aides à la réalisation**. Ce sont des aides à l'investissement adaptées pour permettre au projet d'être économiquement équilibré et de proposer un prix compétitif de la chaleur. Le montant des aides dépend de la production d'énergie. Ce sont des forfaits au Mégawattheure. Les aides de l'ADEME peuvent dans certains cas se cumuler avec des aides de partenaires (Région, FEDER...) et des certificats d'économie d'énergie.

Une **aide à l'installation** de production de chaleur biomasse/bois :

- Pour les « petites » chaufferies (< 1200 MWh / an), les installations sont accompagnées uniquement dans le cadre des contrats de développement des énergies renouvelables. L'aide permet de créer une dynamique territoriale en mobilisant différents projets (au moins 10 installations) sur un même territoire approvisionné avec différentes sources d'énergies thermiques (avec un minimum de 20% d'énergies renouvelables autre que le bois-énergie). Les aides peuvent couvrir jusqu'à 30% du budget. Pour en savoir plus sur l'éligibilité : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Conditions%20d%27éligibilité%20et%20de%20financement-%20Contrat%20développement%20EnR.pdf>
- Pour les plus gros projets (> 1200 MWh/an), il y a une aide à « l'installation de production de chaleur biomasse/bois » comme décrit sur ce lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/Conditions%20d%27éligibilité%20et%20de%20financement%20-%20Installation%20biomasse%20et%20énergie.pdf>

Les installations de fortes puissances (> 1200 MWh/an) en secteur entreprise (industrie, agriculture, tertiaire) sont également accompagnées dans le cadre de l'AAP BCIAT.

Dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, en 2024, l'ADEME a lancé un appel à projets intitulé Structur'haies qui soutient le temps d'animation et de coordination pour la structuration et ou la consolidation de filières haie-bois. Près de 50 territoires ont été retenus et bénéficient de cette nouvelle aide nationale.



© Photo : Jean-Michel Leigny / Andia

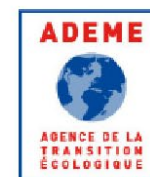


Label Haie

Ressources
durables de nos
territoires

Le Label Haie est soutenu par

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

et porté par



Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez-nous !

contact@reseauhaies.fr

Retrouvez la liste des interlocuteurs locaux sur
www.labelhaie.fr